



Diane Patrimoine

ACTUALITÉS OCTOBRE 2016

Environnement des marchés.

Une fois n'est pas coutume, la période estivale aura été plutôt calme et aucune catastrophe n'aura affolé les marchés financiers comme nous l'avons vécu auparavant. Il n'en demeure pas moins que la volatilité est toujours bien présente et que notre bon CAC40 n'arrête pas de faire des yoyos. Toute nouvelle semble une excuse pour vendre en Europe et lorsqu'il ne se passe rien, les cours remontent prenant en compte des résultats des entreprises qui, à défaut d'être spectaculaires, continuent d'être relativement bien orientés et une valorisation modérée comparée aux actions américaines.

Je me risque donc à continuer de recommander ces actions européennes qui par ailleurs fournissent un rendement que l'on ne retrouve pas dans les autres actifs financiers. Nous sommes en effet depuis un certain temps dans une situation où pour avoir une rémunération il faut prendre des risques : le fonds en euros présent dans les contrats d'assurance-vie, retraite ou de capitalisation va rémunérer en 2016 autour de 2% avant impôts et prélèvements sociaux, les livrets sont proches de 0 suivant en cela des taux à court terme négatifs et un taux à 10 ans qui était lui aussi passé en territoire négatif avant de remonter légèrement tout en restant inférieur à 0,50% (toujours avant impôts et PS) ce qui ne rémunère absolument pas le risque !

Fonds euros, ça sent le Sapin !

Fin annoncée de la liquidité du fonds en euros dans les contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite ? Adopté en deuxième lecture jeudi 29 septembre par les députés, l'article 21 bis de la loi Sapin II prévoit de bloquer toutes possibilités de rachat de l'assurance-vie par les épargnants en cas de menace de stabilité financière, tout en étendant les pouvoirs du HCSF.

Les conséquences risquent d'être assez catastrophiques notamment pour les épargnants retraités qui pratiquent des rachats programmés.

Cette mesure critiquée par toute la profession et présentée en catimini sans aucune consultation par un pompier pyromane doit cependant passer devant les sénateurs en deuxième lecture après quelques modifications qui adoucissent les conditions de mise en place du blocage des fonds. A suivre donc.

Savoir prendre plus de risques... maîtrisés, des produits à découvrir ou redécouvrir.

Il faut donc se risquer à aller chercher le rendement là où il est et il existe néanmoins des fonds dits patrimoniaux qui nous permettent de prendre le moins de risque possible, l'objectif principal étant la préservation du capital sur une durée de placement de 3 à 5 ans. Il existe

également toute une panoplie de fonds alternatifs plus ou moins risqués comme les long/short, performance absolue ou thématique (silver économie, l'eau...)

En dehors des actifs financiers, on investira également dans l'immobilier avec une optique très différente pour la durée des placements. Les SCPI ont été très à la mode depuis maintenant 2 ans et l'abondance de liquidités investies sur ce segment de la pierre papier commence à avoir des effets sur les rendements qui baissent de façon inexorable faisant craindre à certains une bulle sur certains secteurs français. Je réaffirme ma préférence pour les SCPI qui investissent sur le marché immobilier allemand qui ne subit pas une telle pression et bénéficie d'un régime fiscal beaucoup plus doux.

Pour certains qui ne cherchent pas de rendement immédiat mais plutôt une appréciation régulière avec un rendement à terme on pensera encore une nouvelle fois au démembrement avec l'achat de la nue-propriété.

Enfin, pour ceux qui cherchent des biens physiques, on redécouvrira les bienfaits du LMNP (résidences de santé, de tourisme, d'affaire ou étudiante) tant au niveau fiscal que financier. Tous ces achats immobiliers (y compris les SCPI) peuvent (et doivent...) bien sûr se faire à crédit avec des taux à un plus bas historique... On trouve désormais des financements à 10 ans inférieurs à 1% pour les résidences principales ! Pensez également à renégocier vos crédits existants.

Et la retraite ?

La fin d'année approchant, il convient d'abonder ses PERP et/ou Madelin selon son disponible fiscal retraite indiqué dans l'avis d'imposition en dernière page qu'il faut parfois ajuster. On rappellera que ce dispositif est d'autant plus efficace que sa TMI est élevée. Il convient de faire quelques calculs pour optimiser.

Concernant le dispositif Madelin, beaucoup de clients ont reçu un courrier d'un assureur leur indiquant qu'il mettait fin à la garantie de table de mortalité définie au départ, et cela de façon unilatérale ! Il est donc essentiel de mettre en sommeil ces anciens contrats et d'en ouvrir de nouveaux dans une autre compagnie.



Pour tout renseignement complémentaire :
contact@dianepatrimoine.com

Achévé le 11 octobre 2016